

LETTRE D'INFO HEBDO DU SNUIPP-FSU 07



SNUipp-FSU Ardèche : 04.75.64.32.02 - snu07@snuipp.fr

[Le site internet](#) [La page Facebook](#)

Cette semaine

RIS : 1^{ÈRE} SÉRIE EN OCTOBRE

**SIGNER LA TRIBUNE
CONTRE LA LOI RILHAC**

**LOI RILHAC ET
FONCTIONNEMENT
COLLECTIF: LE REPLAY DU
WEBINAIRE DE CLAUDE
LELIÈVRE**

**QUELLE REVALORISATION
POUR 2022 ?**

**UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU
SNUIPP-FSU : PLUS QUE
QUELQUES PLACES !**

Edito

Ne lâchons pas prise, ne les laissons pas croire qu'ils peuvent sans aucune impunité faire voler en éclats le cadre républicain et démocratique du fonctionnement des écoles. Signez et faites signer l'appel de la direction contre la loi Rilhac ! Les réunions d'info syndicales, qui démarrent cette semaine, seront l'occasion de débattre, de s'informer sur ce dossier et sur l'actu en général !

Agenda

12 au 20 octobre

Première série de réunions d'informations syndicales

Vendredi 15 octobre

Audience Rectrice

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES

REJOIGNEZ LE SNUIPP-FSU

19 octobre

[Grève pour les AESH](#)

Jeudi 21 octobre

CDEN carte scolaire

RIS : 1^{ÈRE} SÉRIE DU 12 AU 20 OCTOBRE



A l'ordre du jour :

*Direction et loi Rilhac
Plan d'urgence pour l'école
Enjeux de carte scolaire en Ardèche
Réforme de la formation
Evaluation d'école
Départementalisation du remplacement
Et toutes les questions qui émergeront !*

Les premières réunions :

Mardi 12 octobre de 17h à 20h

Guilherand Granges- espace Rémy Roure

Mercredi 13 octobre 9h à 12h

Les Vans – école maternelle

[Voir lieux pour la semaine prochaine](#)

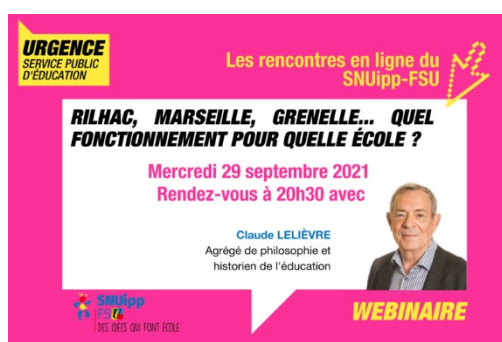
Pour mémoire, chaque enseignant·e a le droit à 3 demi-journées d'information syndicale par an défalquable du temps des animations pédagogiques. Pensez à informer votre IEN 48h avant à l'aide du modèle de mail. [Voir un modèle de mail](#)

SIGNER LA TRIBUNE CONTRE LA LOI RILHAC



Une tribune intersyndicale est parue ce jeudi dans le [café pédagogique](#). Cette action a pour objectif de peser sur les débats qui auront lieu au Sénat. Nous devons démontrer collectivement au ministère le profond rejet de la profession face à sa énième tentative d'introduire un·e supérieur·e au sein des écoles. Signons et faisons signer cette tribune. Les adjoint·es sont tout aussi concerné·es, le SNUipp-FSU 07 propose aux collègues adjoints d'inscrire un message de soutien type : « *je ne suis pas directeur/trice, mais concerné·e* » dans le champ « école dont vous êtes le directeur ». [Signer la tribune](#)

LOI RILHAC ET FONCTIONNEMENT COLLECTIF DES ÉCOLES



Les mesures et annonces de ces derniers temps constituent des attaques incessantes du ministère contre le fonctionnement démocratique des écoles et remettent en cause le fonctionnement des écoles publiques républicaines. Le 29 septembre, le SNUipp-FSU a organisé un webinaire avec Claude Lelièvre, spécialiste de l'histoire des politiques éducatives, qui recontextualise le combat politique autour de la direction d'école. Pour saisir les enjeux de la réforme, regardez ce webinaire.

[Lien vers la rediffusion de webinaire](#)

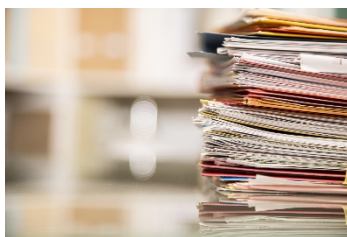
QUELLE REVALORISATION POUR 2022 ?



Pour la seconde année consécutive, loin des promesses du ministre, la revalorisation des enseignant·es et psy-EN ne se fera qu'au travers d'une prime d'attractivité !

Si elle n'a concerné qu'un tiers des personnels (de l'échelon 2 à l'échelon 7 de la classe normale) en 2021, le ministère consent à élargir le volume des bénéficiaires jusqu'au 9ème échelon pour 2022, 58 % des enseignant·es seront concerné·es. [Lire la suite](#)

CIRCULAIRES DÉPARTEMENTALES : TOUT EN 1 CLIC



Au cas où vous ne passeriez pas votre temps sur l.prof, le SNUipp-FSU rassemble les circulaires publiées par l'administration. [C'est par là](#)

Les dernières circulaires :

- le temps partiel thérapeutique
- organisation CAPPEI 2021-2022

RENFORCEZ L'AUDIENCE ET LE POIDS DU SNUIPP

1000 DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL À VOS CÔTÉS

VOUS NOUS SUIVEZ ?

SNUipp
FSU
LES BRÉS ON FONT BÔLE

adherer.snuipp.fr
11 - SYNDICAT DES B.O. 36

Se syndiquer, c'est renforcer la capacité d'action, d'information et d'intervention du SNUipp-FSU. Une année adhésion équivaut à une seule journée de salaire (une fois déduits les 66% de crédit d'impôts restitués par l'Etat, même si vous n'êtes pas imposable). [Voir comment adhérer](#)